



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**Service Public de prévention
et de gestion des déchets**

Mise à jour septembre 2022

Sommaire

I – Compétence	3 - 8
a) Principes de la collecte	3 - 4
b) Collecte en porte à porte	4 - 6
c) Apport volontaire – Déchèteries	6 - 8
II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	8
III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie	9
IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets	10 - 11
V – Schéma simplifié du traitement des déchets	12
VI – Conteneurisation	12
VII – Bilan des caractérisations	13
VIII – Communication	13 - 14
IX – Coûts du service et financement	15 - 16
X – Bilan et perspectives 2022	16

I – Compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes du Nogentais a pour mission d'assurer la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble des 23 communes adhérentes. 16 830 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2021) bénéficient de ce service sur une superficie de 297 km² dont la plus grande distance routière (Nord-est / Sud-ouest) dépasse 32 km.

Le traitement a été transféré au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) afin d'effectuer des économies d'échelle en groupant tous les besoins du département. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005). Les marchés en matière de traitement sont élaborés par le SDEDA pour tout le territoire aubois. Le coût total du traitement pour les collectivités de l'Aube en 2021 s'est élevé à 13 494 000 € TTC (11 428 000 € TTC en 2020).

La Communauté de Communes a en charge la gestion de la collecte et un marché a été conclu au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois par tranche de 2 ans (sans excéder la durée maximale de 8 années). Il s'agit de la société ECO DECHETS qui est attributaire de ce marché pour le ramassage en porte à porte des déchets ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais ainsi que les déchets verts sur Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Au 1^{er} janvier 2021, un marché a été relancé pour une durée de 2 ans et permet une phase de reconduction tacite d'une année supplémentaire (jusqu'à fin 2023), avec la société SULO pour la fourniture des bacs à déchets. A cette même date et pour une période identique, la société MINERIS a été retenue pour la collecte en borne d'apport volontaire du verre et du papier. La société ANCO a été sélectionnée pour le nettoyage des bornes d'apport volontaire.

Au 1^{er} juin 2017, la société SUEZ a été reconduite pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries.

a) Principes de la collecte

Depuis le 1^{er} avril 2017, les habitants du bassin nogentais trient leurs déchets de la manière suivante :

- Bac à couvercle jaune → pour les emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique
- Bac à couvercle grenat → pour les déchets ménagers résiduels
- Bac à couvercle vert → pour les déchets verts de jardin de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.
- Borne d'apport volontaire → pour le verre
- Borne d'apport volontaire → pour le papier

Les déchets sélectifs des bacs à couvercle jaune sont collectés tous les 15 jours sur toutes les communes du territoire à l'exception de Nogent-sur-Seine.

Les déchets ménagers résiduels font l'objet d'un enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la société SUEZ de Saint-Aubin. Cette installation a été instaurée en 1974 et son exploitation a été reconduite par arrêté préfectoral jusqu'en août 2033. Cependant, le SDEDA a mis en œuvre une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour l'incinération des déchets ménagers dans la périphérie de Troyes. Comme pour tout le département aubois, les déchets ménagers du territoire nogentais pourraient, à l'avenir, être acheminés à cette unité de valorisation.

Une collecte est effectuée par le prestataire ECO DECHETS auprès des habitants de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande pour les déchets végétaux provenant des espaces verts et des jardins. Un passage hebdomadaire est effectué de la 1^{ère} semaine de mars à la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Chaque foyer du territoire communautaire est doté de conteneurs à couvercle grenat et jaune en fonction du nombre de personnes y résidant (cf. chapitre Conteneurisation - page 12). Les habitants de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande disposent d'un bac à couvercle vert pour les déchets végétaux en fonction de leurs besoins.

Les bacs mis à la disposition des habitants du territoire Nogentais sont la propriété de la Communauté de Communes. Le secrétariat du service environnement-déchets procède aux commandes, aux remplacements des conteneurs, au suivi grâce à un logiciel spécifique (GESBAC). Il assure aussi la gestion quotidienne du bon déroulement des collectes avec l'aide du logiciel SYGETRACK qui permet la géolocalisation de la tournée des camions en temps réel. Les erreurs de tri et les problèmes de collecte sont remontés au service de la Communauté de Communes via ce logiciel. Le service a également en charge de procurer des cartes d'accès aux déchèteries aux usagers qui en font la demande.

b) Collecte en porte à porte

La collecte s'effectue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Nogentais en porte à porte pour les déchets ménagers et le tri. Les déchets verts sont également collectés de cette manière pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine sur 22 communes de la Communauté de Communes et dans les quartiers pavillonnaires de Nogent-sur-Seine. Deux passages hebdomadaires sont effectués au centre-ville, pour les logements collectifs et le camping de Nogent-sur-Seine. Les maisons de retraite de Pont-sur-Seine, de Traînel et de Villenauxe-la-Grande bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire également. Une collecte supplémentaire est organisée à Nogent-sur-Seine le samedi en début d'après-midi pour les déchets du marché.

Jusqu'au 31 mars 2017, la collecte des déchets issus du tri est effectuée 1 fois par semaine sur toutes les communes de l'intercommunalité. Au 1^{er} avril 2017, il a été demandé aux usagers de la Communauté de Communes du Nogentais d'apporter le papier aux colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet. Par conséquent, il a été décidé d'adapter la fréquence du service à l'abaissement du tonnage de la collecte sélective. Il a été convenu que le ramassage des déchets sélectifs n'intervienne qu'une fois tous les 15 jours sur 22 communes (en C 0,5). Seule la ville de Nogent-sur-Seine conserve une collecte sélective hebdomadaire.

La collecte des déchets verts de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande s'effectue sur la fréquence d'un passage par semaine à partir du mois de mars et jusqu'à la première quinzaine du mois de janvier.

➤ Fréquence des ramassages par commune à partir du 1^{er} avril 2017 :

Communes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Bouy-sur-Orvin			TRI (SP)		OMR	
Courceroy	TRI (SP)				OMR	
Ferreux-Quincey	OMR		TRI (SP)			
Fontaine-Macon	OMR		TRI (SP)			
Fontenay-de-Bossery	TRI (SP)				OMR	
Gumery			TRI (SP)		OMR	
La Louptière-Thénard			TRI (SP)		OMR	
Marnay-sur-Seine	TRI (SI)			OMR		
Mériot (Le)			TRI (SI)	OMR		
Montpothier			TRI (SI)	OMR		
Motte-Tilly (La)	TRI (SP)				OMR	
Nogent-sur-Seine – centre-ville		OMR + TRI		DV	OMR	
Nogent-sur-Seine (quartier du Cardinal)		OMR + TRI		DV		
Nogent-sur-Seine (logements collectifs)	OMR + TRI			DV	OMR	
Nogent-sur-Seine	OMR + TRI			DV		
Nogent-sur-Seine (marché)					OMR	OMR
Périgny-la-Rose	TRI (SI)			OMR		
Plessis-Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Pont-sur-Seine	OMR		TRI (SP)			
Pont-sur-Seine (Maison de retraite)	OMR		TRI (SP)	OMR		
Saint-Aubin			TRI (SP)		OMR	
Saint-Nicolas la Chapelle			TRI (SI)	OMR		
Saulsotte (La)			TRI (SI)	OMR		
Soligny-les-Etangs			TRI (SP)		OMR	
Traînel			TRI (SP)		OMR	
Traînel (maison de retraite)	OMR		TRI (SP)		OMR	
Villenauxe-la-Grande		OMR	TRI (SI) + DV			
Villenauxe-la-Grande maison de retraite		OMR	TRI (SI) + DV	OMR		
Villeneuve-au-Châtelot (La)	TRI (SI)			OMR		

OMR : Ordures ménagères résiduels

TRI : déchets issus de la collecte sélective

DV : déchets verts

(SI) : semaine impaire

(SP) : semaine paire

Un calendrier de collecte est édité par les services de la Communauté de Communes en fin d'année pour l'année suivante. Il est distribué aux habitants des 22 communes qui bénéficient d'une collecte sélective tous les 15 jours.

c) Apport volontaire - Déchèteries

➤ Apport volontaire :

Le verre ne faisant pas partie du dispositif de collecte en porte à porte, 64 bornes d'apport volontaire ont été mises à disposition des habitants du Nogentais. 15 conteneurs à textile font l'objet également d'une collecte sur le même principe et sont répartis sur le territoire de la CC.

Au 1^{er} avril 2017, il a été installé 60 colonnes d'apport volontaire destinées à collecter le papier. Ces colonnes ont été installées dans la mesure du possible à côté des colonnes à verre afin de ne pas démultiplier les points d'apport.

➤ Déchèteries :

La Communauté de Communes du Nogentais gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Pont-sur-Seine et Traînel (créées en 2005). L'accès est libre pour les habitants de la Communauté de Communes qui, pour bénéficier de ce service, doivent être titulaires d'une carte d'accès délivrée par les services administratifs.

Par convention avec le Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM), les habitants de Chalaute-la-Grande ont accès aux déchèteries moyennant une participation financière de 11,50 € par passage et 730 €/an pour les frais d'investissement.

La fréquentation des déchèteries pour l'année 2021 s'élève à **49 163 passages** (40 414 en 2020). Dans ce chiffre, sont inclus **1 355** passages des chalautriers (1 179 en 2020). L'importante augmentation de la fréquentation s'expliquerait notamment par « l'effet télétravail » qui a amené plusieurs personnes à envisager des travaux dans leur logement et à procéder au déstockage des sous-sols et greniers.

Récapitulatif du personnel en place sur les déchèteries pour l'année 2021 :

- 1 agent titulaire à temps plein – Agent du tri. Il intervient au niveau de la coordination de l'équipe, remplace les gardiens en période de congés et livre les conteneurs à déchets.
- 1 agent titulaire à temps plein.
- 2 agents contractuels à temps plein puis stagiaires à compter du 1^{er} septembre et du 1^{er} décembre 2021.
- 1 agent en CUI de 6 mois intervenant en soutien sur des périodes de forte activité en déchèterie ou sur des remplacements d'agent en maladie de début juin à fin novembre.

- Les horaires d'ouverture jusqu'au 31 août 2021 :

DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS			
	Nogent-sur-Seine rue Fontaine Baron	Traînel chemin des Maucourants	Pont-sur-Seine route de Villenauxe
LUNDI	13h30 / 18h00	fermée	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
MARDI	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	fermée
MERCREDI	13h30 / 18h00	fermée	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
JEUDI	13h30 / 18h00	fermée	fermée
 VENDREDI	8h30 / 12h00 13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00
SAMEDI	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	08h30 / 12h00	13h30 / 18h00
DIMANCHE	9h30 / 12h00	fermée	fermée

- Les horaires d'ouverture à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Pour répondre aux obligations légales, un nouveau protocole de temps de travail a été adopté le 11 juillet 2021 et a amené le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

	Nogent-sur-Seine rue Fontaine Baron	Traînel chemin des Maucourants	Pont-sur-Seine route de Villenauxe
LUNDI	fermée	fermée	fermée
MARDI	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00
MERCREDI	8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h00	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
JEUDI	13h00 / 19h00	fermée	fermée
 VENDREDI	8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
SAMEDI	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
DIMANCHE	fermée	fermée	fermée

➤ Type de déchets collectés en déchèteries :

Déchets acceptés

Déchets végétaux	Huiles moteur	Peintures et produits pâteux
Monstres et encombrants	Verre	Aérosols
Métaux	Plastiques	Phytosanitaires
Cartons	Papiers	Solvants
Gravats	Textiles	Tubes néons
Bois	Polystyrène	Combustibles
Pneus de véhicules légers	Piles et batteries	Produits acides ou basiques
Appareils électriques	Radio médicales	Huiles végétales

DÉCHETS REFUSÉS	Déchets industriels
Ordures ménagères	Déchets médicaux et médicamenteux
Déjections et dépouilles d'animaux	Extincteurs et bouteilles de gaz

II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019/20	2020/21
OMr	4 021.83	4 061.09	4 095.92	238.66	240.99	243.37	+0.98 %	+0.86 %
TRI	482.72	520.40	489.50	28.64	30.88	29.08	+ 7.81 %	- 5.93 %
DV (pour 8 714 hab en 2021)	719.08	736.10	692.34	82.68	84.60	79.45	+ 2.37 %	- 5.94 %
Verre en AV	574.26	644.78	596.45	34.08	38.26	35.44	+ 12.28 %	- 7.50 %
Papier en AV	214.52	188.06	201.81	12.72	11.16	11.99	- 12.33 %	+ 7.31 %
TOTAL	6 012.41	6 150.43	6 076.02	357.43	364.97	361.02	+ 2.30 %	- 1.21 %
% valorisable	33.11%	33.97 %	32.59 %					

* Population municipale 16 821 hab. en 2019, 16 852 hab. en 2020 et 16 830 hab. en 2021.

Il est à déplorer que le tonnage des ordures ménagères en porte à porte continue toujours de croître malgré une année qui est moins marquée par les confinements liés à la crise sanitaire. Ce bilan en demi-teinte montre un contraste entre le tonnage en tri qui décroît sans pour autant retrouver le niveau bas de 2019 et le papier qui augmente sans toutefois atteindre le tonnage 2019.

III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019/20	2020/21
DV	678.82	690.96	883.96	38.64	39.35	50.76	+ 1.79 %	+ 27.93 %
Monstres et encombrants	1 398.35	1 785.50	1 978.90	79.60	101.69	113.63	+ 27.69 %	+ 10.83 %
Métaux	159.12	160.46	210.45	9.06	9.14	12.08	+ 0.84 %	+ 31.15 %
Gravats	898.80	1 205.66	1 374.68	51.17	68.67	78.93	+ 34.14 %	+ 14.02 %
Cartons bruns	64.94	60.83	72.39	3.70	3.46	4.15	- 6.33 %	+ 19.00 %
Déchets Diffus Spécifiques EcoDDS	16.85	20.94	25.05	0.96	1.19	1.43	+ 24.31 %	+ 19.63 %
Déchets Diffus Spécifiques hors écoorganisme	9.92	12.60	10.19	0.56	0.72	0.59	+ 27.02 %	+ 19.12 %
Piles	1.26	1.604	1.217	0.07	0.09	0.07	+ 27.30 %	- 24.13 %
Lampes et tubes néons	0.69	0.614	0.583	0.04	0.03	0.03	- 11.01 %	- 5.05 %
Huile moteur	5.80	7.25	7.90	0.33	0.41	0.45	+ 25.00 %	+ 8.97 %
Palettes / bois	83.94	69.62	57.22	4.78	3.96	3.29	- 17.06 %	- 17.81 %
Pneus	7.35	13.46	16.09	0.41	0.77	0.92	+ 83.13 %	+ 19.54 %
Equipements électriques et électroniques	123.30	136.217	152.579	7.02	7.76	8.76	+ 10.48 %	+ 12.01 %
Batteries de voiture	3.52	4.98	2.57	0.20	0.28	0.15	+ 41.48 %	- 48.39 %
TOTAL	3 452.66	4 170.70	4 793.78	196.55	237.53	275.24	+ 20.80 %	+ 14.94 %
% valorisable	59.50 %	57.19 %	58.72 %					

* Population municipale 17 566 hab. en 2019, 17 558 hab. en 2020 et 17 416 hab. en 2021 (Chalautre-la-Grande inclus)

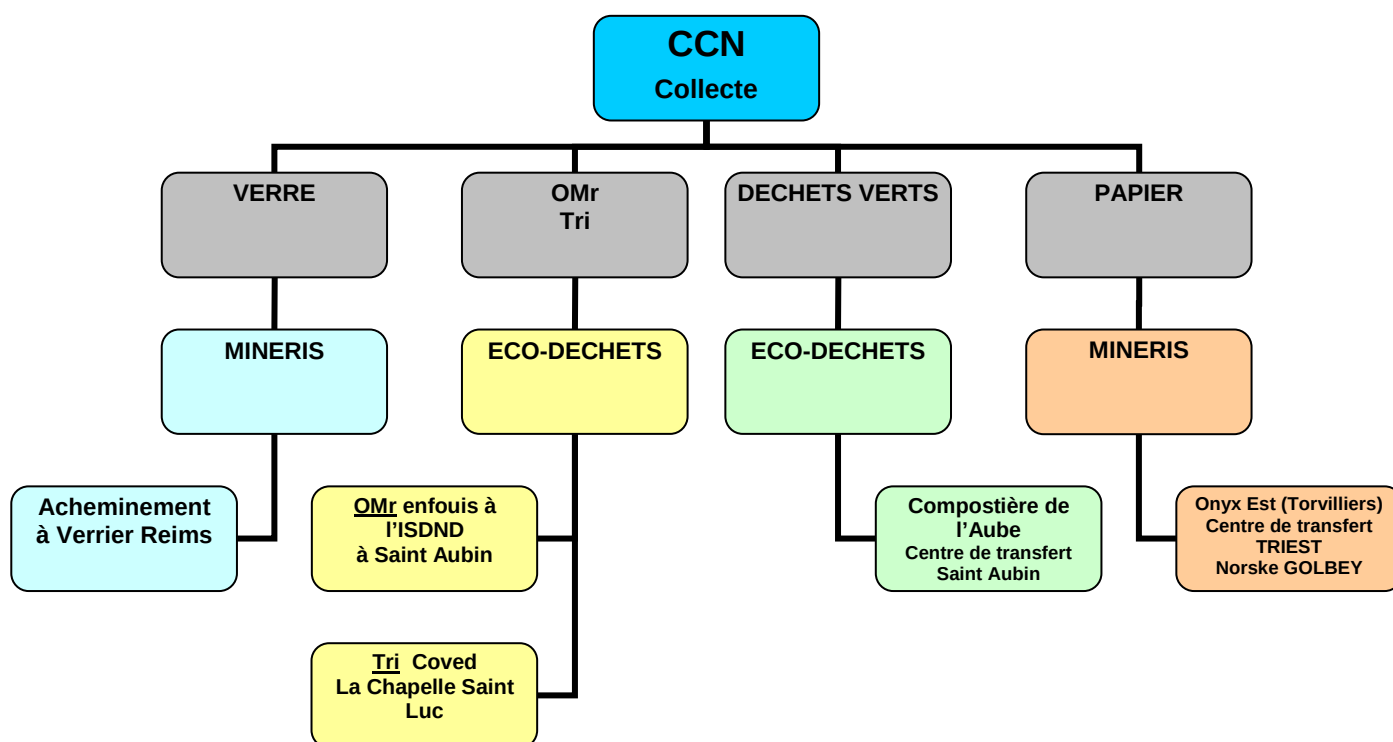
La hausse de fréquentation de l'ordre de 21,65 % s'est accompagnée logiquement d'une hausse des tonnages en déchèterie mais pas dans les mêmes proportions puisque celle-ci est de 14,94 %. En comparant ces 2 dernières années, nous pouvons constater :

- qu'en 2020, la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire (fermeture des déchèteries pendant 2 mois) n'a pas entraîné de diminution de tonnage ;
- qu'en 2021, les usagers semblent avoir moins stocké les déchets chez eux et sont passés plus souvent en déchèterie.

Le tonnage des déchets verts est en forte progression à cause des aléas climatiques qui ont favorisés la croissance des végétaux.

Le tonnage des « monstres et encombrants » est très élevé et en constante augmentation. La mise en place de la filière « éco-mobilier » en 2022, devrait pouvoir inverser la tendance.

IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets



➤ Filières de valorisation du CORPS CREUX :

Plastiques PET (clair et foncé) et PEHD (opaque)
 Briques alimentaires
 Aluminium
 Acier
 Carton Brun - cartonnnette
 Journaux, magazines, papiers, livres
 Verre

→ Acteco recycling
 → Revipac
 → Suez Nord Est
 → Paprec France
 → Revipac
 → Norske Skog Golbey
 → OI Manufacturing

➤ Filières de valorisation des matières mises en déchèterie :

* {	Déchets verts Métaux Gravats Cartons Bois Non recyclable	→ Terralys Saint Aubin → Adnot à Romilly-sur-Seine → ISDND de Saint Aubin → TRIVAL'AUBE à la Chapelle Saint Luc → TERRALYS (Saint Aubin) → ISDND de Saint Aubin
------------	---	--

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société SUEZ (la Chapelle Saint-Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Combustibles	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Acides	→ EDIB - Longvic (21)
	Phytosanitaires	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Bidons vides	→ EDIB - Longvic (21)
	Aérosols	→ Sarpi – La Talaudière (21)
	Filtres à huile	→ RD recycling – Houthalen (35)
	DDS liquide	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED (La Chapelle Saint Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages hors périmètre Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ Remondis Amblainville (60)
	Combustibles	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Acides	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Phytosanitaires	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Bases	→ Chimirec Dugny (93)
	Solvants	→ Chimirec Dugny (93)
	Emballages vides	→ Remondis Amblainville (60)
	Aérosols	→ Remondis Amblainville (60)
	Filtres à huile	→ Chimirec Dugny (93)
	Déchets non identifiés	→ Remondis Amblainville (60)
	Huiles noires	→ Ecohuile Lillebonne (76)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED jusqu'en juin puis RECYDIS**

➤ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

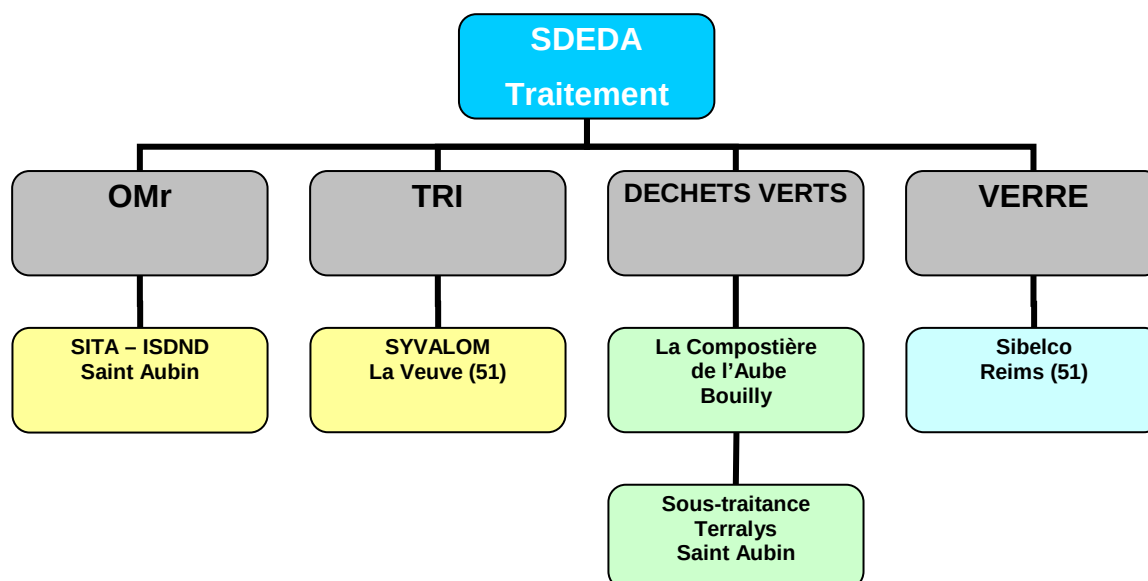
*	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Ecrans	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Froid (GEMF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Hors-Froid (GEMHF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Lampes	→ Récylum
	Néons	→ Récylum

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par Coved (la Chapelle-Saint-Luc)**

➤ Autres Déchets :

Pneus	→ Aliapur
Piles	→ Corépile
Textiles	→ Relais ou Croix Rouge
Radios médicales	→ Rhône-Alpes Argent (69)

V – Schéma simplifié du traitement des déchets



VI – Conteneurisation

Il est mis à disposition deux conteneurs par foyer (trois pour les villes de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande) :

1 conteneur à couvercle grenat pour les OMr
1 conteneur à couvercle jaune pour le MULTI

1 conteneur à couvercle vert pour les déchets verts (uniquement pour Villenauxe-la-Grande et Nogent-sur-Seine).

Ces bacs sont fournis en fonction de la taille du foyer (nombre de résidents) et de la taille du jardin pour les déchets verts.

Détail des livraisons de bacs en 2021 :

- 120 Litres – 259 bacs
- 180 Litres – 175 bacs
- 240 Litres – 197 bacs
- 360 Litres – 77 bacs
- 660 Litres – 63 bacs soit un total de **771 bacs** à déchets livrés à l'année.

La société SULO (ex TEMACO) a pour mission de fournir les bacs au local de stockage de la Communauté de Communes. A charge pour l'agent de prévention aux déchets de procéder aux livraisons chez les usagers. Ainsi, à l'occasion des livraisons, les consignes de tri sont rappelées.

VII – Bilan des caractérisations

Le SDEDA procède à des caractérisations de déchets issus de la collecte sélective. Celle-ci permet de déterminer le pourcentage de matière récupérée pour chaque type d'emballage mais également la part de refus.

➤ Tableau des refus de tri en mélange sans le papier :

	Poids de l'échantillon	Refus	
		Poids	%
Février	40.24	7.34	18.24
Mars	42.56	5.42	12.73
Juin	46.04	7.42	16.12
Août	63.06	8.08	12.81
Septembre	36.64	4.66	12.72
Octobre	61.76	6.22	10.07

Les taux de refus de tri pour l'année 2021 sont moins élevés qu'en 2020. Ceci pourrait s'expliquer par l'effet du confinement qui a poussé davantage d'usagers à consommer sur leur lieu d'habitation, combiné avec l'arrêt du porte à porte sur plusieurs mois de l'agent de prévention au tri des déchets, en raison des contraintes sanitaires.

Tri du papier :

Le papier collecté dans les colonnes d'apport volontaire des collectivités de l'Aube, passe par un centre de transfert situé à TORVILLIERS avant d'être acheminé à la papeterie Norske skog de GOLBEY. Au regard de la recrudescence de cartons bruns, depuis le mois de juillet 2020, il a été demandé au SDEDA de procéder au tri. Le papier est, par conséquent, transféré depuis cette date à THAON LES VOSGES avant d'être pris en charge par la papeterie. Le papier retrouvé dans la collecte du tri en porte à porte (bac à couvercle jaune) bénéficie d'un rachat matière même si le coût est moins avantageux.

Dépenses Transfert-Tri		Recettes Rachat-matière	
Transfert TORVILLIERS	4 465,05 € HT	Contrat ONYX – papeterie GOLBEY	14 866,89 € HT
Centre de tri THAON LES VOSGES	10 849,11 € HT	Tri mélange – la VEUVE	2 525,36 € HT
Total dépenses	15 314,16 € HT	Total recettes	17 392,25 € HT

Dans ce tableau, le coût de collecte n'a pas été pris en compte (13 408.92 €). Par conséquent, la balance dépenses-recettes fait apparaître un déficit de 11 330.83 €. Le SDEDA cherche un autre exutoire qui permettrait d'économiser sur le poste du centre de tri et de revenir à la situation initiale pour cette filière, à savoir un acheminement direct du papier entre le centre de transfert et le papetier.

VIII – Communication

En 2021, l'activité de prévention de l'agent du tri qui consiste à informer les usagers en porte à porte a repris doucement depuis la crise sanitaire de 2020. Les mesures barrières ont rendu les usagers réticents à ouvrir leur porte aux personnes extérieures de leur cercle familial. L'agent chargé de la prévention a néanmoins effectué les livraisons de bacs à déchets avec sensibilisation des usagers tout au long de l'année. Il a pu également continuer ses missions de contrôle-qualité des conteneurs à couvercle jaune (déchets triés) avant le passage des camions de collecte. Les bacs, dont le tri présente des anomalies, sont identifiés avec des adhésifs « refus de tri » et ne sont pas collectés par les ripeurs. Sur cet autocollant se trouve les coordonnées du secrétariat Environnement-Déchets. Les usagers qui appellent au numéro indiqué ont des explications sur les raisons du refus de collecte. L'agent de prévention a passé plus de 64 heures à effectuer ces contrôles aléatoires sur l'année.

Le personnel du prestataire de collecte ECO-DECHETS est habilité également à refuser les bacs à déchets présentant des anomalies au niveau du tri. Il est doté du même ruban adhésif « refus de tri » qu'utilise l'agent de prévention. Tous les jours, un rapport est transféré via le logiciel SYGETRACK à la collectivité pour faire état des erreurs de tri constatées sur le terrain. Ce rapport est ensuite envoyé par le secrétariat environnement-déchets pour information aux communes. Les adresses qui reviennent de manière récurrente sont transmises à l'agent de prévention pour qu'il y ait une action directe envers les personnes récidivistes.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants. Cependant, l'épidémie de COVID 19 n'a pas permis de réaliser des opérations sur le nogentais.

IX – Opération compostage individuel

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Dans cette optique, une nouvelle édition des petits papiers du tri a été distribuée auprès des nogentais pour déterminer combien de personnes seraient intéressées pour l'acquisition d'un composteur. Cette enquête a bénéficié d'un bon nombre de retours positifs car environ 500 usagers ont déclaré vouloir mettre en place ce processus de tri des biodéchets.

Les élus communautaires, lors du conseil du 14 décembre 2021 ont délibéré à l'unanimité pour la participation de la Communauté de Communes du Nogentais à hauteur de 75% du coût d'achat des composteurs, ne laissant ainsi que 25% de reste à charge aux usagers.

La Vice-Présidente déléguée à l'environnement et aux déchets, Madame Bernadette GARNIER et 4 agents ont suivi la formation « guides composteur » proposée et financée par le SDEDA, en vue de pouvoir renseigner les usagers et les inciter à pratiquer le compostage individuel.

En 2022, il est prévu de mettre en place des réunions publiques d'information avant de mettre en vente les composteurs afin de communiquer le plus largement possible auprès des nogentais.

X – Coûts du service et financement

➤ Coûts en détail :

		MONTANT TTC 2020	MONTANT TTC 2021	Variation
COLLECTES	OMr	679 092.68 €	690 651.30 €	+1,70%
	TRI			
	DV	75 613.03 €	75 562.92 €	- 0.07 %
	Verre	39 538.47 €	38 689.44 €	- 0.02 %
	JRM	11 841.05 €	13 408.92 €	+13.24 %
BACS	Acquisitions bacs	17 177.02 €	32 482.38 €	+89.10 %
DECHETERIES Enlèvement et Traitement	DV	71 935.06 €	83 067.83 €	+15.48 %
	GO / tout venant	171 667.90 €	236 477.18 €	+37.75 %
	Métal	8 373.47 €	9 416.39 €	+12.46 %
	Gravats	18 437.13 €	20 413.66 €	+10.72 %
	Cartons	13 299.90 €	13 637.46 €	+2.54 %
	Bois	5 027.62 €	5 804.44 €	+12.89 %
	Déchets Dangereux des Ménages	19 029.42 €	17 863.47 €	-6.13 %
	Transport Polystyrène		3 600.00 €	
Surcoût lié à la pandémie			2 055.96 €	
TRAITEMENT SDEDA	OMr	561 602.97 €	642 713.78 €	+14.44 %
	DV			
	TRI			
	VERRE centre de transfert			
	PAPIER			
COMMUNICATION		762.00 €	2 860.80 €	+275.43%
CHARGES DE PERSONNEL		171 952.08 €	173 929,84 €	+ 1.15 %
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		102 294.50 €	31 497.40 €	- 69.20 %
INVESTISSEMENT		84 636.67 €	41 913.16 €	- 50.48 %
DON (LA LIGUE CONTRE LE CANCER)		1 890.33 €	1 966.58 €	+ 4.03 %
COTISATION AU SDEDA		17 137.00 €	17 136.00 €	
TOTAL TTC		2 071 308.30 €	2 155 148.91 €	+ 4.04 %
COUT TTC	Par habitant	122.91 €	128.05 €	+ 4.18 %
COUT TTC	A la tonne collectée	200.69 €	198.26 €	- 1.21 %

Les tonnages, notamment ceux collectés en déchèterie, ayant augmenté, il est logique que les coûts aient corrélativement subi une hausse. L'augmentation la plus conséquente correspond à celle des « gros objets – tout venant » qui sont acheminés à Saint Aubin pour être enfouis. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée augmente graduellement quasiment chaque année. Elle est passée de 19€ la tonne en 2019 à 30€ la tonne en 2022. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour limiter les déchets qui vont à l'enfouissement. La filière « éco-mobilier » permet d'alléger les bennes de tout ce qui est considéré comme « mobilier ». Il ne s'agit pas seulement de meubles en bois mais aussi des chaises en plastiques, d'armoires métalliques, des matelas... La mise en place de cette collecte spécifique est prévue dans le courant du premier trimestre 2022. Il est à noter, la reprise de la convention avec KNAUF pour la collecte des polystyrènes.

➤ Financement :

	MONTANT 2020	MONTANT 2021	Variation
Taxe OM	1 981 842.00 €	1 986 053.00 €	+0.21 %
CITEO Soutiens à la tonne triée	70 281.11 €	117 915.29 €	+67.78%
CITEO Soutiens à la communication	4 808.80 €	4 808.80 €	-
Soutiens CITEO Papiers	17 760.29 €	15 027.48 €	-15.38 %
Soutiens OCAD3E	9 363.17 €	11 554.28 €	+23.40 %
Vente des emballages	68 453.24 €	40 978.88 €	-40.14 %
Vente des matériaux de déchèterie	31 071.33 €	27 854.60 €	-10.35 %
Vente des batteries	1 837.80 €	2 733.30 €	+48.73 %
Artisans	1 470.00 €	1 071.00 €	-27.14 %
Participation du SMETOM 77	14 288.50 €	16 393.50 €	+14.73 %
Produits exceptionnels	0.00 €	3 287.23 €	
TOTAL	2 201 176.24 €	2 227 677.36 €	+1.20 %
Autofinancement	-129 867,94 €	-72 528.45 €	
Pourcentage autofinancement	100 %	100 %	

Les montants des soutiens CITEO, Ecofolio et les ventes de matériaux sont calculés et versés par le SDEDA. Il y a parfois un décalage de 1 à 2 ans pour percevoir les aides des éco-organismes sur certaines filières. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un retard dû à la date de revente des matériaux qui est effectuée en fonction de l'évolution des cours des marchés. Dans ce tableau, il est inscrit les sommes réellement versées en 2021.

L'autofinancement comprend la part du coût du service assurée par le budget général de la Communauté de Communes. A l'instar des années 2017 à 2020, le coût du service environnement-déchets n'a pas eu besoin de faire appel au budget général pour être financé. Il s'agit de la cinquième année après la fin du processus du lissage de la TEOM.

Cependant, il est à craindre qu'avec les augmentations successives du coût des matières premières et du carburant, il ne soit plus possible de maintenir le budget à l'équilibre.

XI – Bilan et perspectives 2022

Les coûts du service déchets augmentent structurellement chaque année et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse de plus en plus lourd sur le budget.

Il n'est pas évident de comparer ces deux dernières années puisque la crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement du service en 2020 (fermeture des déchèteries sur 2 mois).

En 2022, il sera nécessaire de trouver des axes de travail pour abaisser le tonnage des déchets qui est acheminé au centre d'enfouissement. Pour cela, il faut agir essentiellement sur les déchets ménagers collectés en porte à porte et le tout-venant des bennes de déchèterie. Dans ce but, il est nécessaire d'intervenir sur le levier des biodéchets avec la mise à disposition des composteurs individuels et le déploiement des bennes éco-mobilier en déchèterie.